



CDC | LCC

Vivre le droit | Poursuivre la justice | Renouveler l'espoir

CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

La Commission du droit du Canada en mode écoute et découverte

Juin à décembre 2024



Commission du droit
du Canada

Law Commission
of Canada

Canada

Contexte

La Commission du droit du Canada (« CDC ») est une agence fédérale indépendante et non partisane qui offre un leadership et des orientations sur l'évolution responsable et sensible du droit dans la vie des gens à travers le Canada. Pour ce faire, elle mène des recherches originales de haute qualité sur les questions urgentes et émergentes en matière de droit, ainsi que des initiatives d'engagement qui rassemblent un réseau d'acteurs œuvrant à la réforme du droit.

Introduction

Lorsque la CDC a officiellement repris ses activités en juin 2023, elle a immédiatement entamé son engagement formel avec des personnes et des organisations qui, chacune à leur manière, incarnent des aspects de ce qui allait devenir la raison d'être de l'agence : vivre le droit, poursuivre la justice, renouveler l'espoir.

Par le biais d'une série de tables rondes, de discussions multilatérales, de réunions individuelles, de conférences et de conversations informelles, la CDC a cherché à comprendre le paysage de la réforme du droit et de la justice au Canada et au-delà. Ces engagements ont porté de nombreux fruits : ils ont permis de découvrir des questions que les interlocuteurs considéraient comme urgentes ou susceptibles de se profiler à l'horizon ; ils ont donné l'occasion de comprendre des initiatives intéressantes déjà en cours, afin d'éviter les dédoublements et d'identifier des partenariats potentiels ; et les tables rondes et les discussions multilatérales ont servi de lieu d'échange mutuellement bénéfique, permettant aux participants de découvrir le travail et les perspectives des autres, et d'établir des liens entre leurs efforts. Des rapports « *Ce que nous avons entendu* » présentant une vue d'ensemble des points clés des divers engagements de la CDC sont disponibles en ligne : un premier rapport pour la période de [juin à décembre 2023](#) et un deuxième rapport pour la période de [janvier à mai 2024](#).

Ce document représente le troisième rapport « *Ce que nous avons entendu* », couvrant la période de juin à décembre 2024. Il présente les préoccupations, les projets et les possibilités qui sont ressortis des engagements de la CDC au cours de cette période, y compris : des tables rondes « Dialogues d'écoute & découverte » avec des facultés de droit ; des réunions avec des parlementaires ; la participation à de nombreuses conférences ; des discussions avec des universitaires intéressés par les questions de droit et de justice ; des cercles de discussion avec des experts ; et de riches échanges avec des membres de la magistrature, des fonctionnaires et des organismes communautaires.

La CDC publiera des rapports « *Ce que nous avons entendu* » de façon régulière afin de continuer à mettre en lumière les défis, les complexités, les considérations et les

possibilités créatives qui existent en ce qui concerne l'évolution continue du droit au Canada.

Ce que nous avons entendu



Préoccupations

Les participants ont fait part de leurs préoccupations et de leurs inquiétudes, ainsi que de leurs espoirs et de leurs aspirations :

- Les ordres et traditions juridiques autochtones sont essentiels au bien-être, à la confiance et à l'avenir du Canada. Il existe un espace important pour des moyens créatifs et novateurs de partager les enseignements, les connaissances et le droit autochtones.
- Si le Canada a progressé dans la reconnaissance des traditions juridiques autochtones, il reste confronté à un important problème de mise en œuvre, illustré par les différentes réponses aux appels à l'action de la Commission de vérité et

réconciliation et aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

- Il est nécessaire de s'engager simultanément dans des conversations compliquées et difficiles tout en construisant des relations.
- Il est utile d'aller au-delà des domaines formels du droit canadien et des ordres formels de l'État canadien, et de remettre en cause les notions selon lesquelles le droit ne prend que la forme de lois ou qu'il se trouve principalement dans les tribunaux.
- La confiance publique envers les tribunaux repose sur une indépendance judiciaire audacieuse et un engagement significatif plus large.
- L'incertitude croissante dans notre monde exigera une préparation concrète de la part des juristes.
- Un protocole harmonisé et multi-juridictionnel est nécessaire pour les procédures de recours collectif au Canada (par exemple, les délits civils à base collective).
- Il est possible d'enrichir la formation efficace des avocats et des juges en matière de justice et de procédure pénales pour les jeunes.
- Il est nécessaire de disposer de données accessibles et fiables concernant l'exercice de la « justice » et, particulièrement pour la communauté de l'accès à la justice, de réfléchir à l'identité de son public.
- Les individus ont besoin de services mis en place de différentes manières afin d'y accéder de façon significative, et la prestation de services doit être flexible afin de répondre aux besoins des clients et des utilisateurs.
- Au fil des lois et des amendements, le *Code criminel* et le *Code civil du Québec* se sont de plus en plus décodifiés ou éloignés de la notion de véritable code juridique.
- Comme dans le système juridique pénal, il y a une surreprésentation des personnes noires dans le système du droit de la famille, et un besoin connexe de services thérapeutiques appropriés et d'intervention précoce.
- Les nouveaux avocats éprouvent des difficultés particulières. Si l'on veut que le droit évolue dans le bon sens, il faudra ajuster les outils mis à la disposition des juristes.
- Les sociétés et les entreprises sont progressivement négligées par la législation, tandis que les tribunaux sont de plus en plus au service des personnes morales, au détriment des citoyens.



Hadley Friedland, membre du Conseil consultatif de la CDC, et des membres de la Wahkohtowin Law and Governance Lodge donnent une présentation sur le territoire de la Nation Tsuut'ina

Projets

Des partenaires ont partagé des réflexions basées sur des activités et des projets qui illustrent leurs engagements, leurs responsabilités et leurs priorités :

- La Première nation Sipekne'katik et Aide juridique Nouvelle-Écosse ont collaboré à l'ouverture, en octobre, d'un bureau d'aide juridique au sein de la nation et doté d'avocats mi'kmaq. Il s'agit du premier bureau de ce type au Canada atlantique, représentant un nouveau modèle de prestation de services juridiques directs aux communautés des Premières nations, tout en préservant leurs cultures et leurs traditions.
- L'histoire des relations fondées sur les traités dans la région des Grands Lacs continue d'avoir un impact important sur la compréhension actuelle des relations entre autochtones et non-autochtones au Canada.
- Une attention particulière est accordée au « qui » et au « où » en ce qui concerne la garde fiduciaire du patrimoine autochtone.
- Des initiatives axées sur les ordres juridiques dans des lieux locaux et soutenues par des relations locales.
- Des initiatives axées sur la jeunesse, y compris des possibilités d'écriture pour les jeunes et une fédération institutionnalisée d'acteurs de services à la jeunesse avec un organe consultatif pancanadien pour la jeunesse, ainsi qu'un organe consultatif pancanadien pour la jeunesse autochtone, distinct mais apparenté.

- L'accès aux preuves est crucial pour l'accès à la justice, et il est donc nécessaire de mettre en place des pratiques plus efficaces et plus réactives en ce qui concerne l'établissement de la preuve.
- Des projets intéressants existent dans tout le pays (et au-delà), axés sur les « ordres juridiques multi-juridiques ». La prochaine étape consistera à déterminer comment et pourquoi nous allons de l'avant.
- Dans les projets en cours concernant les droits et les libertés, certains domaines d'identification ont été soit sous-examinés, soit soumis à une attention excessivement détaillée et approfondie.
- Un grand nombre de projets de recherche sont encadrés par des conclusions telles que « La Cour devrait » ou « Nous devons définir » ou « À mon avis ». Cela laisse une marge de manœuvre évidente pour prendre au sérieux et développer la responsabilité de considérer et de parler aux Canadiens d'une autre manière au sujet des fonctions et des voies du droit et de la réforme du droit.
- Les développements technologiques ont fait évoluer les notions de propriété personnelle en ce qui concerne l'image, la voix et les informations personnelles.
- Les différentes formes et l'étendue des obligations en matière de commerce et de droits de l'homme dans le contexte des cadres juridiques relatifs aux brevets et aux droits d'auteur font l'objet d'une réflexion.
- L'éducation et la consultation juridiques pour les responsables de la santé publique constituent un mécanisme constructif pour renforcer la gouvernance des situations d'urgence en matière de santé publique.
- Les connaissances juridiques axées sur les personnes favorisent une plus grande réactivité aux besoins juridiques.
- Des efforts considérables sont déployés pour créer des services intégrés pour les jeunes de la part des jeunes. L'Ontario compte actuellement 35 centres de bien-être pour les jeunes, et toutes les provinces et territoires ont pris des engagements importants dans ce domaine.
- De petites organisations locales sont souvent à la tête d'importants travaux nationaux, comme le travail de l'African Nova Scotian Justice Institute pour former les rédacteurs d'évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle du Yukon à Terre-Neuve-et-Labrador.
- Les efforts visant à encourager la participation citoyenne au sein d'institutions démocratiques sont essentiels pour maintenir la confiance du public dans ces institutions et pour garantir que les institutions continuent d'évoluer avec les membres de la société qu'elles desservent.



Dialogue d'écoute & découverte avec des chercheurs la Faculté de droit de l'Université de Montréal

Possibilités

Des intersections et des implications potentielles pertinentes pour le travail de la CDC, sous forme de rappels, de conseils et de directions à explorer, se sont dégagés :

- La CDC peut être un fil conducteur, en particulier pour soutenir les processus difficiles de mise en œuvre du droit autochtone.
- Les institutions juridiques canadiennes doivent s'efforcer de comprendre les ordres juridiques autochtones et de travailler avec eux.
- Il est nécessaire de s'attaquer à la question difficile que représente la relation entre les obligations découlant des traités canadiens et le droit provincial, notamment en fournissant des orientations claires et utiles.
- Que ce soit au niveau international ou local, la navigation des ordres juridiques et leurs multiples couches est le travail le plus important - et le plus difficile - à accomplir.
- Les juristes du pays devraient regarder au-delà du Canada pour comprendre d'autres façons de penser le droit.
- La CDC pourrait jouer un rôle de conservateur en menant des conversations publiques sur des questions ou des problèmes difficiles et émergents, en orchestrant avec agilité ou en chorégraphiant les liens entre les personnes et les organisations.

- L'éducation et la sensibilisation du public sont au cœur de la réforme du droit. Les travaux de recherche et les documents doivent être ancrés dans des contextes concrets.
- La CDC devrait explorer de manière créative et expansive ce que le droit pourrait ou devrait signifier pour les gens dans leur vie quotidienne.
- La CDC pourrait créer un espace significatif pour les jeunes au sein de ses programmes, potentiellement en contribuant à la compréhension et à la connaissance des jeunes Canadiens concernant le droit, les façons dont les jeunes peuvent exercer leur pouvoir et leur agence au sein des systèmes juridiques, et les intersections du droit et de la littératie juridique avec la santé, l'éducation et les services sociaux.
- La CDC devrait examiner comment relier son travail au soutien d'une participation publique et démocratique accrue et innovante, notamment en démontrant et en encourageant l'intérêt pour la nature de l'État canadien et son architecture constitutionnelle.
- En se concentrant sur les prisons au Canada, la CDC pourrait explorer si et comment les prisons tiennent les promesses qu'elles font au public.
- Les réformateurs du droit devraient adopter une approche curieuse et ouverte à un large éventail de méthodes pour parler du droit, l'illustrer et jouer un rôle dans son évolution.
- La préoccupation actuelle de la communauté juridique pour le droit et la technologie pourrait créer un besoin particulier de rester attentif à l'accès à la justice civile et familiale.



Pour partager un commentaire avec la CDC, veuillez s'il vous plaît
contacter feedback-retroaction@lcc-cdc.gc.ca



Law Commission of Canada
Commission du droit du Canada

Vivre le droit | Poursuivre la justice | Renouveler l'espoir